COLLECTE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES

Attention : dernière semaine d'inscription

Une nouvelle collecte de Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) sera organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers et ses partenaires en fin d'année.

Il ne vous reste plus qu'une semaine **pour vous inscrire** à cette collecte.

Nature et catégorie de produit			Coûts d'élimination
avec pictogramme ADIVALOR		**PPNU (pas les oligo-éléments)**	**GRATUIT** (jusqu'à 100 kg par apport, participation de 3 € /kg dès le 101ème kg)
sans pictogramme ADIVALOR (non obligatoirement repris, consulter votre distributeur)		**PPNU (hors arsénite de Soude)**	Participation de 3 € /kg dès le 1er kg
		Arsénite de Soude	Participation de 3 € /kg dès le 1er kg

Pourquoi organiser une collecte de vieux produits phytosanitaires ?

Depuis 2007, de nombreux produits ont été interdits et ne peuvent plus être utilisés.

Suite à ces interdictions, de nombreuses exploitations ont des stocks de ces produits et ne peuvent les éliminer.

De plus, certains PPNU correspondent à des produits phytosanitaires que vous ne pouvez plus utiliser suite à une dégradation (produit périmé ou altéré) ou à un changement de vos pratiques culturales.

L'objectif de cette collecte est de récupérer ces produits pour les détruire en toute sécurité dans un centre agréé pour la destruction de matières dangereuses.

Comment participer à la collecte ?

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs et viticulteurs en activités ou retraités, entreprises d'espaces verts, administrations et communes).

L'inscription à la collecte est un préalable à toute participation. Les agriculteurs non-inscrits ne pourront pas déposer leurs vieux produits.

La demande d'élimination de produits phytosanitaires non utilisables est à compléter et à nous retourner avant le **18 septembre 2009.**

Vous pouvez la télécharger sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture : **www.gers-chambagri.com.**

L'élimination des PPNU a un coût et tous les produits ne pourront être repris gratuitement. Les conditions de reprises sont fonction du type de PPNU que vous détenez (*tableau contre*).

Pour tout renseignement :
Chambre d'Agriculture du Gers
Services Techniques - Alexandre Sansonnette
au 05.62.61.77.13

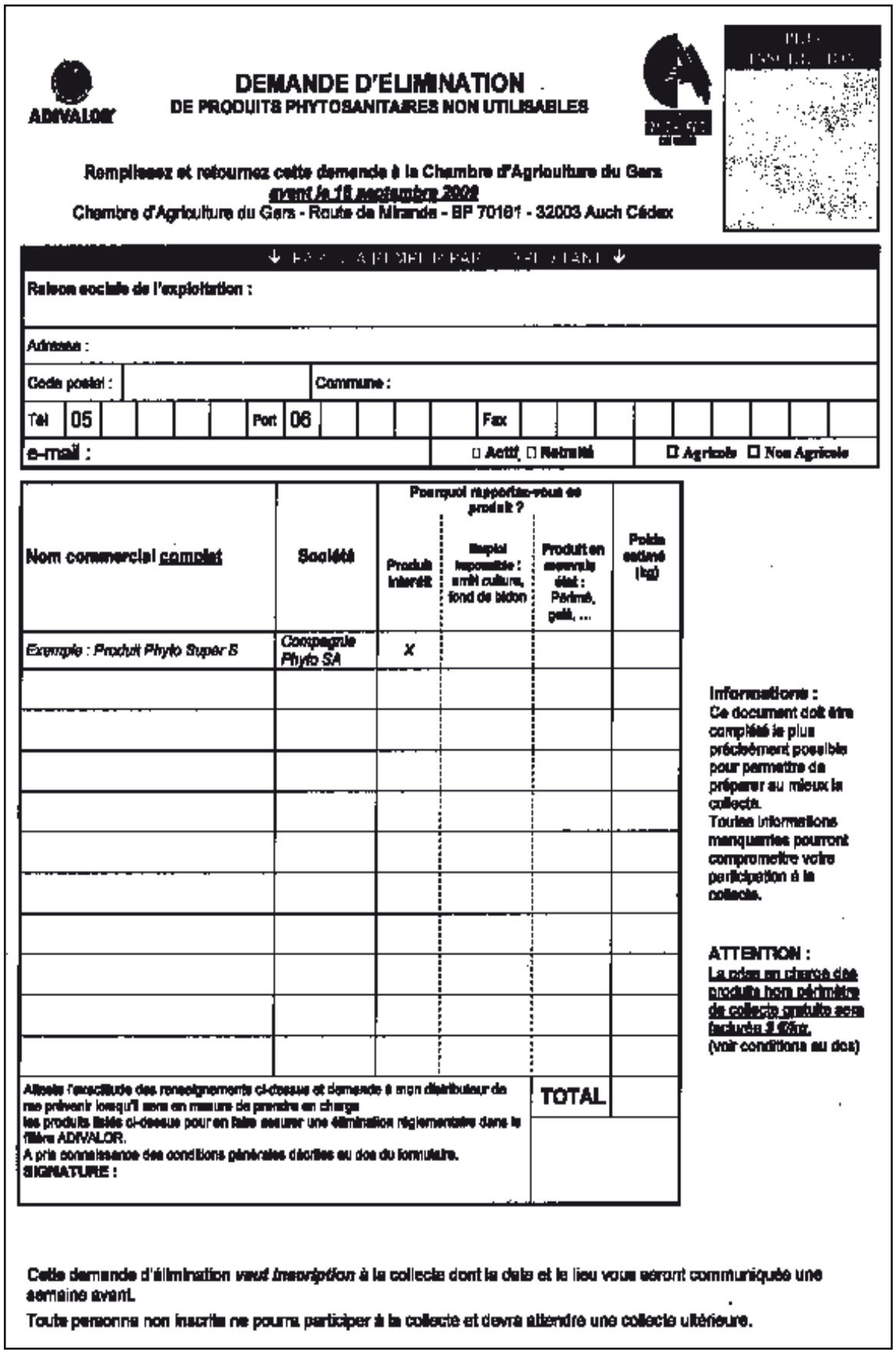

ADIVALOR

DEMANDE D'ELIMINATION
DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES

Remplissez et retournez cette demande à la Chambre d'Agriculture du Gers avant le 18 septembre 2009
Chambre d'Agriculture du Gers - Route de Mirande - BP 70181 - 32003 Auch Cédex

Raison sociale de l'exploitation :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél 05 Port 06 Fax

e-mail : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Agricole ☐ Non Agricole

Nom commercial complet	Société	Pourquoi rapportez-vous ce produit ? Produit interdit	Emploi impossible : arrêt culture, fond de stock	Produit en mauvais état : Périmé, gelé, ...	Poids estimé (kg)
Exemple : Produit Phyto Super S	*Compagnie Phyto SA*	X			
				TOTAL	

Attests l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande à mon distributeur de me prévenir lorsqu'il sera en mesure de prendre en charge les produits listés ci-dessus pour en faire assurer une élimination réglementaire dans le filière ADIVALOR.
A pris connaissance des conditions générales décrites au dos du formulaire.
SIGNATURE :

Informations :
Ce document doit être complété le plus précisément possible pour permettre de préparer au mieux la collecte.
Toutes informations manquantes pourront compromettre votre participation à la collecte.

ATTENTION :
La prise en charge des produits hors périmètre de collecte gratuite sera facturée 3 €/kg.
(voir conditions au dos)

Cette demande d'élimination *vaut inscription* à la collecte dont la date et le lieu vous seront communiqués une semaine avant.
Toute personne non inscrite ne pourra participer à la collecte et devra attendre une collecte ultérieure.